



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante et onzième session

Rome, 4-6 octobre 2016

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DU COMMERCE ET DES MARCHÉS AU TITRE DU CADRE STRATÉGIQUE RÉVISÉ

Résumé

Le présent document fournit un aperçu des réalisations de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés pendant l'exercice biennal 2014-2015, analyse les tendances principales et les nouveaux enjeux susceptibles d'influencer les travaux et les activités à venir de l'Organisation en la matière et décrit les domaines d'action prioritaires sur ces mêmes sujets en 2016-2017 qu'il faudra prendre en compte dans l'examen quadriennal du Cadre stratégique et lors de l'élaboration du Plan à moyen terme 2018-2021.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité:

- à prendre note des résultats des travaux de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés pendant l'exercice biennal 2014-2015;
- à donner des avis sur les tendances et les nouveaux enjeux qui ont été relevés dans le contexte mondial du développement;
- à mettre en évidence les principales priorités dans le domaine du commerce et des marchés dont il convient de tenir compte lors de l'examen et de la mise en œuvre des programmes qui doivent permettre d'atteindre les objectifs stratégiques de la FAO;
- à constater l'importance des flux d'investissement dans l'agriculture pour les prix et le commerce des produits agricoles (y compris les flux étrangers) et la nécessité d'examiner les liens entre flux d'investissement, commerce et prix des produits;
- à noter que la mise en place d'une collecte systématique d'informations quantitatives sur les politiques commerciales doit être inscrite au nombre des travaux prioritaires dans le domaine du commerce et des marchés.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr124

Pour toute question de fond sur ce document, prière de s'adresser à:
Boubaker Ben-Belhassen
Secrétaire du Comité des produits (CP)
Adresse électronique: boubaker.benbelhassen@fao.org

I. Introduction

1. Comme le prévoit le système de programmation, de budgétisation et de suivi axé sur les résultats mis en place par la Conférence en 2009, le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017 a été examiné en 2014 à la lumière des évolutions et des faits nouveaux intervenus dans l'environnement extérieur et des avis fournis par les conférences régionales, les comités techniques, le Comité du Programme et le Comité financier, ainsi que le Conseil. Le PMT 2014-2017 (révisé)¹ a été approuvé par la Conférence en juin 2015.

2. En 2015 et 2016, les organes directeurs de la FAO ont régulièrement réitéré leur vif attachement à la continuité de la direction stratégique de l'Organisation, condition indispensable pour que le Cadre stratégique révisé produise l'impact escompté (voir l'annexe 1).

3. Plusieurs éléments importants d'une portée mondiale se sont fait jour en 2015-2016 et serviront de cadre aux activités futures de la FAO: les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030; le Programme d'action d'Addis-Abeba; l'Accord de Paris sur le changement climatique (COP21); la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et les documents qui en sont issus; la Déclaration de Rome sur la nutrition et son Cadre d'action; le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe; le Sommet mondial sur l'action humanitaire; le Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants; et la conférence Habitat III / le Nouveau Programme pour les villes.

4. L'examen quadriennal du Cadre stratégique de la FAO et l'élaboration du nouveau PMT 2018-2021 menés en 2016 dans le cadre des conférences régionales et des comités techniques devront être approuvés par le Conseil et la Conférence au cours du premier semestre de 2017. Ce processus sera l'occasion de mieux cibler les activités de la FAO en vue d'obtenir davantage de résultats concrets, en particulier au niveau des pays. À sa cent cinquante-troisième session, le Conseil de la FAO s'est félicité de l'alignement du Cadre stratégique de la FAO sur les objectifs de développement durable (ODD) et a noté qu'il serait possible de renforcer encore la cohérence entre ces éléments lors de l'élaboration du PMT 2018-2021.

5. Dans ce contexte, le présent document fournit des informations sur les activités de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés, et est structuré comme suit:

- bref aperçu des réalisations de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés ayant contribué aux objectifs stratégiques lors de l'exercice biennal 2014-2015;
- tendances et évolutions mondiales et sectorielles ayant une incidence sur les activités de la FAO et devant être prises en compte lors de l'examen du Cadre stratégique et de l'élaboration du PMT 2018-2021;
- futurs domaines d'action prioritaires dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO, et tendances et évolutions mondiales relevées.

II. Réalisations de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés en 2014-2015

6. Le Rapport sur l'exécution du programme 2014-2015² décrit les réalisations de l'Organisation pendant l'exercice biennal. Les travaux de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés se sont appuyés sur les conclusions des sessions antérieures du Comité des produits et ont contribué à la concrétisation des cinq objectifs stratégiques et de l'objectif supplémentaire n° 6.

7. La FAO a fourni aux gouvernements et aux parties prenantes nationales des informations actualisées afin de les aider à élaborer et mettre en œuvre des stratégies inclusives et efficaces relatives

¹ Voir le document de la Conférence C 2015/3: www.fao.org/3/a-mm710e.pdf.

² C 2017/8, Rapport sur l'exécution du programme 2014-2015 (www.fao.org/pir).

au commerce et aux marchés. Au cours de l'exercice biennal, l'Organisation a constaté une utilisation accrue de 17 de ses produits d'information sur les marchés. En sa qualité d'hébergeur de l'un de ces produits, le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), la FAO a continué de contribuer à l'amélioration de la transparence sur les marchés internationaux des produits alimentaires en communiquant régulièrement des données à jour sur les conditions de croissance des cultures, la situation de l'offre et de la demande mondiales, les fluctuations de prix et l'évolution des politiques. Aux côtés des neuf organisations membres formant le Secrétariat de l'AMIS, la FAO a également facilité l'échange de connaissances et le dialogue sur les politiques entre les principaux pays producteurs et consommateurs de produits alimentaires de base (blé, maïs, riz et soja). La FAO a également dirigé des activités de renforcement des capacités de suivi dans les pays participant au système AMIS, en formant des agents de contact nationaux par l'intermédiaire du programme d'échange AMIS et en mettant en œuvre des projets de développement ciblés dans plusieurs pays.

8. La FAO a publié son bulletin trimestriel d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture et a communiqué les points d'information du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) relatifs aux répercussions de divers risques naturels aux niveaux infrarégional et national. À cet égard, une attention particulière a été portée au suivi de l'incidence du phénomène météorologique El Niño durant l'année 2015 dans les régions et les pays concernés. Le SMIAR a également joué un rôle moteur dans l'élaboration du Système d'alerte précoce et de réponse rapide de la FAO, conçu pour déclencher des interventions rapides, judicieuses et bien ciblées en fonction des prévisions et de l'évolution de la situation. L'Organisation a également assuré la publication périodique de rapports sur l'impact des crises prolongées sur la sécurité alimentaire et la production agricole et s'est appuyée sur le Système mondial d'indice de stress agricole (ASIS) et le site web Observation de la terre pour fournir des données de télédétection actualisées et contribuer ainsi à améliorer le recensement des zones de culture souffrant de stress hydrique (sécheresse). Au total, 12 missions d'évaluation des cultures et des approvisionnements alimentaires ont été menées dans sept pays en 2014-2015. On a profité de la mise en place d'une version nationale de l'outil de suivi et d'analyse des prix des aliments du SMIAR pour organiser des activités de renforcement des capacités dans deux pays. Ces activités portaient sur le suivi des prix des produits alimentaires en vue d'améliorer la prise de décision.

9. Les travaux de la FAO dans le domaine du commerce ont consisté principalement à aider les pays à participer efficacement aux accords commerciaux internationaux et régionaux, en leur fournissant des éléments d'analyse et en renforçant leurs capacités en relation avec le commerce et la sécurité alimentaire. Ces travaux ont abouti à la publication du rapport sur La situation des marchés des produits agricoles 2015-2016 intitulé «Commerce et sécurité alimentaire: trouver un meilleur équilibre entre les priorités nationales et le bien commun». De nombreuses tables rondes se sont tenues aux niveaux international et régional en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres organisations pour diffuser et examiner les messages essentiels.

10. Dans le cadre de l'initiative régionale «Échanges agroalimentaires et intégration régionale en Europe et en Asie centrale», la FAO a cherché à renforcer les capacités nationales et régionales afin de répondre efficacement aux défis que pose l'intégration accrue du commerce, y compris en ce qui concerne l'adhésion à l'OMC. Pour pérenniser ces activités de renforcement des capacités, un réseau régional informel de spécialistes des politiques agricoles et commerciales a été créé en 2014 avec l'aide de la FAO. Ce réseau rassemble des spécialistes issus de gouvernements, du secteur privé et du monde universitaire afin de promouvoir l'échange de connaissances et d'expériences en matière de politiques commerciales et d'améliorer la qualité et la pertinence des conseils techniques et des recommandations sur l'action à mener.

11. La FAO a continué de fournir des synthèses sur les tendances et les incidences des investissements internationaux dans le secteur de l'agriculture. Un résumé d'études de cas portant sur les investissements dans les pays en développement et une analyse des défis et possibilités ont été publiés et largement diffusés. La FAO a contribué à l'élaboration et aux négociations des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, qui ont été adoptés

par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en octobre 2014. Elle a également élaboré, conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables, destiné à aider les entreprises à appliquer ces principes et d'autres normes volontaires en matière de responsabilité sociale des entreprises.

12. Une réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures (trente-huitième session) et du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées (quarantième session) s'est tenue à Bogota (Colombie), du 25 au 27 novembre 2015, et a été précédée de la dix-neuvième session du Sous-Groupe des pays producteurs de sisal et de henequen. La réunion intersession du Groupe intergouvernemental sur les agrumes, qui s'est tenue à Guangzhou (Chine) du 30 novembre au 4 décembre 2015, a été consacrée à la coopération internationale en matière de recherche sur la lutte contre les maladies des agrumes. La vingt-deuxième session du Groupe intergouvernemental sur le thé a eu lieu du 25 au 27 mai 2016 à Naivasha (Kenya). Les délégués ont examiné les facteurs influant sur la demande et l'offre ainsi que des questions spécifiques, telles que l'incidence des limites maximales de résidus (LMR) sur le commerce international du thé, le rôle des petits exploitants dans la production et les répercussions du changement climatique sur le secteur.

13. La FAO a poursuivi ses travaux sur les perspectives en collaboration avec l'OCDE et a considérablement élargi la couverture géographique et l'éventail de produits pris en compte dans ses projections à moyen terme. L'édition 2014 des Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO comprenait un chapitre spécial consacré à l'Inde, rédigé en étroite collaboration avec le conseil national de recherche en économie appliquée (NCAER, Inde). Cette collaboration a abouti à l'établissement de perspectives périodiques à moyen terme sur les produits dans le pays. Dans l'édition de 2015, le chapitre spécial s'intéressait aux perspectives et défis de l'agriculture brésilienne. En vue d'offrir un cadrage plus régional, on a utilisé le système du modèle de simulation des produits de façon à établir des perspectives à moyen terme pour presque tous les pays Membres. En 2014-2015, des perspectives régionales ont été dégagées pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord et pour l'Afrique subsaharienne.

III. Évolutions et tendances mondiales et incidences sur les travaux de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés

14. Les mécanismes de gouvernance multipartites et les processus mondiaux ont de plus en plus d'incidence sur l'évolution des marchés mondiaux des produits agricoles et du commerce international.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ODD

15. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016, constitue un changement de paradigme dans la vision, l'approche et l'ambition de la communauté internationale en matière de lutte contre la pauvreté et la faim, de promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et de réponse au changement climatique; il s'articule autour de 17 ODD qui sont interconnectés, car il n'est pas possible de s'attaquer séparément aux problèmes liés à l'alimentation, à la nutrition, aux moyens d'existence et à la gestion des ressources naturelles. Le Programme 2030 prévoit un élargissement majeur du cadre d'information et de suivi, de façon à garantir la responsabilité mutuelle des parties prenantes. Ce cadre est fondé sur les 230 indicateurs mondiaux communiqués par tous les pays, et complété par un processus de suivi et d'examen par ces derniers dont l'aboutissement est le Forum politique de haut niveau.

16. Le Programme 2030 met tout particulièrement l'accent à la fois sur la sécurité alimentaire et la nutrition et sur le commerce international. Les liens spécifiques entre le commerce international et la sécurité alimentaire et la nutrition ne sont pas exposés de manière détaillée dans le cadre des ODD, mais le fait que plusieurs objectifs comprennent des cibles liées au commerce donne matière à un renforcement du rôle de celui-ci dans le développement durable et la sécurité alimentaire et la nutrition. Au final, la capacité de concrétiser le potentiel de transformation des ODD dépend également de la réalisation du Programme d'action d'Addis-Abeba. La nouvelle vision qui prend

forme place le commerce au cœur de la coopération internationale et transforme les relations d'aide en des relations commerciales, les politiques commerciales et les mesures connexes étant considérées comme pouvant jouer un rôle majeur dans l'instauration de conditions propices à une transformation structurelle.

Transparence et stabilité des marchés

17. Les marchés internationaux des denrées alimentaires semblent actuellement être plus calmes que ces dernières années. Toutefois, l'instabilité des cours et les mécanismes destinés à limiter les flambées des prix suscitent toujours des préoccupations. Les prix ont commencé à se stabiliser en 2013, mais cela n'exclut pas la probabilité qu'ils connaissent des accès de volatilité, et notamment de nouvelles hausses records, au cours des dix ans à venir. Au-delà des conditions macroéconomiques, certains facteurs pourraient continuer de nuire à la stabilité des prix – ainsi, on s'attend à ce que les phénomènes météorologiques extrêmes deviennent plus fréquents et plus intenses, et qu'ils influent sur l'évolution des rendements, et donc sur les prix. D'après les projections à moyen terme, les prix devraient être structurellement supérieurs à ceux de la décennie ayant précédé le pic de 2007-2008, sans pour autant aller à l'encontre d'une tendance à la baisse des prix réels à très long terme. Sur les 100 dernières années, le prix du blé a baissé en moyenne de 1,5 pour cent par an en termes réels, et les flambées des prix ont été de moins en moins fortes du fait de l'amélioration de la résilience de la production et de la mondialisation du commerce.

18. Néanmoins, pour assurer le bon fonctionnement des marchés des produits alimentaires et limiter les épisodes d'instabilité extrême des prix alimentaires, il faudra poursuivre les efforts visant à resserrer la coordination entre les pays et à accroître la transparence des marchés, de façon à stabiliser un peu plus ces derniers à l'échelle tant nationale que mondiale. Pour augmenter la transparence des marchés et limiter l'instabilité des prix, on a besoin en particulier de données plus actualisées et plus fiables sur les marchés des produits et d'une meilleure information sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité. Par conséquent, il demeure essentiel d'assurer en permanence un suivi et une évaluation renforcés, et de mieux comprendre les évolutions des marchés à court terme, afin de veiller à ce que les besoins immédiats en matière de sécurité alimentaire soient satisfaits et de promouvoir une meilleure coordination et une cohérence accrue des mesures prises en cas de crises et de perturbations des marchés. Ce point a été souligné dans le communiqué de la dernière réunion en date des ministres de l'agriculture du G20, qui s'est tenue à Xi'an, en Chine, le 3 juin 2016.

Accords commerciaux mondiaux et régionaux

19. La dixième Conférence ministérielle de l'OMC s'est conclue par une déclaration ministérielle et six décisions ministérielles, dont quatre ayant trait à l'agriculture et portant sur les sujets suivants: la concurrence à l'exportation, le mécanisme spécial de sauvegarde pour les pays en développement, la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et le coton. Point important, les engagements concernant la concurrence à l'exportation prévoient que les pays développés doivent supprimer immédiatement les subventions à l'exportation, sauf pour un petit nombre de produits agricoles, alors que les pays en développement ne devront le faire que d'ici à 2018 et à un rythme plus lent dans certains cas. S'agissant d'autres mesures en matière d'exportation (crédits à l'exportation, aide alimentaire et entreprises de commerce d'État), les disciplines mentionnées dans la décision sont moins rigoureuses, mais visent également à réduire au minimum les éventuels effets de distorsion sur le commerce.

20. La décision relative aux stocks publics réaffirme l'accord conclu précédemment à l'OMC, qui prévoit que les Membres doivent s'abstenir de contester, dans le cadre du Mécanisme de règlement des différends de l'OMC, le respect insuffisant par un membre en développement de ses obligations concernant le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges accordé pour les cultures vivrières de base, conformément aux programmes existants de détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. La décision sur le mécanisme spécial de sauvegarde établit un programme de travail pour les négociations sur le sujet, mais elle réaffirme également que les pays en développement

auront le droit de recourir à ce mécanisme. Enfin, la décision concernant le coton ne porte pas sur la question du subventionnement des produits nationaux par les pays développés, mais elle contient des dispositions appelant les Membres développés, ainsi que les Membres en développement qui se déclarent en mesure de le faire, à faciliter l'accès des pays les moins avancés à leur marché.

21. Il reste des divergences dans les positions des membres de l'OMC sur l'avenir du Programme de Doha pour le développement, mais les accords régionaux et en particulier les accords «mégarégionaux», tels que l'Accord de partenariat transpacifique dont les négociations se sont terminées en octobre 2015 et le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, prennent de l'ampleur et influenceront probablement sur les directions que prendra le commerce agricole mondial.

Changement climatique

22. En décembre 2015, la Conférence des parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC) a adopté l'Accord de Paris, qui marque une étape majeure dans l'action climatique de l'après 2020. Plus de 90 pour cent des pays qui ont présenté des contributions prévues déterminées au niveau national en vue des négociations de la COP21 estimaient que l'agriculture était l'un des secteurs dont il fallait tenir compte pour l'élaboration de mesures d'adaptation ou d'atténuation. Avec la signature de l'Accord de Paris à New York le 22 avril 2016, ces contributions prévues sont devenues contraignantes. Pour les mettre en œuvre, il sera essentiel d'orienter les financements de l'action climatique vers des investissements dans l'alimentation et l'agriculture.

23. La FAO a élaboré une stratégie et un plan d'action de l'Organisation en matière de changement climatique, soumise à la présente session du Comité des produits³, dans laquelle l'Organisation indique quels sont ses buts et comment elle entend les atteindre, l'idée étant de tout mettre en œuvre pour aider les pays membres à satisfaire aux besoins d'adaptation et de résilience de leurs systèmes alimentaires et agricoles et des moyens d'existence qui en dépendent, particulièrement chez les plus pauvres, tout en réalisant le potentiel d'atténuation inhérent à ces systèmes.

Développement des chaînes de valeur et commerce

24. Indépendamment de ses avantages potentiels, une participation accrue au commerce international peut poser toute une série de problèmes: l'interdépendance croissante des marchés peut donner aux crises mondiales économiques ou sanitaires de plus vastes répercussions en pesant sur les prix intérieurs des produits alimentaires et éventuellement en aggravant les problèmes de sécurité sanitaire des aliments. L'alignement des mesures commerciales et des mesures sanitaires et phytosanitaires dans le sens des engagements de l'OMC peut poser des difficultés aux pays qui souhaitent accéder aux marchés mondiaux. En outre, de nombreux pays tributaires des importations sont vulnérables face aux risques en matière de prix et d'approvisionnement. Des régions comme l'Afrique et le Proche-Orient, qui affichent une dépendance persistante à l'égard des importations de produits alimentaires, sont confrontées à de graves problèmes, et les pays à faible revenu sont particulièrement exposés lorsque le coût élevé et en augmentation des produits alimentaires prive de ressources d'autres projets de développement importants, ce qui a pour effet d'accentuer leur insécurité alimentaire. Ce problème est amplifié dans les pays tributaires des exportations agricoles où les recettes des exportations traditionnelles de produits comme le cacao, le café et les épices deviennent plus incertaines et sont perturbées par l'instabilité des prix internationaux.

25. Remédier aux problèmes de nature commerciale impose de prendre des mesures favorisant l'ouverture sur de nouveaux marchés à la fois par l'alignement des politiques et de la législation concernées (commerce, sécurité sanitaire des aliments et questions sanitaires et phytosanitaires) sur les engagements inscrits dans les accords commerciaux de l'OMC, et par le développement de chaînes de valeur répondant aux exigences internationales en matière de sécurité sanitaire des aliments. Ainsi, il est essentiel de renforcer les cadres institutionnels relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et à la

³ CCP 16/6.

santé des plantes et des animaux en améliorant les capacités des organismes nationaux de contrôle sanitaire des aliments. La demande de modernisation des chaînes de valeur dans le but de les mettre en conformité avec les normes internationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments est en augmentation, ce qui est particulièrement important pour les petites et moyennes entreprises des pays exportateurs de produits alimentaires, y compris les agriculteurs et les exploitants du secteur alimentaire. Les grandes entreprises de transformation des aliments disposent des ressources nécessaires pour respecter les normes, mais les petites entreprises n'en ont souvent pas les moyens. La facilitation des échanges doit porter à la fois sur le renforcement des institutions et de l'assistance technique, afin de contribuer à l'ajout de valeur et à l'amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments destinés aux marchés locaux et régionaux, et sur les exportations de certains produits par les petites et moyennes entreprises.

26. Dans de nombreux pays, les améliorations apportées aux chaînes de valeur ne prennent pas en compte les groupes défavorisés. Les agriculteurs familiaux et les petites entreprises, en particulier celles dirigées par des femmes, ont rarement les connaissances, les compétences et les avoirs nécessaires et ont souvent du mal à accéder aux institutions habilitantes, ce qui les empêche de participer efficacement et de manière compétitive aux chaînes de valeur. Pour assurer le développement de chaînes de valeur inclusives respectant l'équité hommes-femmes, il faut élaborer des politiques et des cadres réglementaires adaptés qui permettent de mettre en place des organisations de producteurs autonomes et de renforcer les capacités techniques et l'esprit d'entreprise, y compris en dispensant des cours de formation professionnelle à l'intention des agriculteurs et de leurs institutions ou entreprises.

Investissements

27. Les investissements étrangers influent considérablement sur le commerce agricole et, réciproquement, peuvent être attirés par l'augmentation des échanges. Les investissements internationaux dans l'agriculture ont nettement progressé dans les années qui ont suivi la flambée des prix des produits alimentaires de 2007-2008 et sont restés à un niveau supérieur à celui d'avant la crise. Il s'agit là d'une évolution positive, car la réalisation de l'ODD 2 exigera une forte augmentation des investissements productifs dans le développement rural et l'agriculture, augmentation que les organismes ayant leur siège à Rome évaluent à 140 milliards d'USD par an. Toutefois, les investissements agricoles ne procurent pas automatiquement des avantages sur le plan du développement, et certaines formes d'investissement peuvent entraîner des risques pour les populations rurales. Ainsi, il a été démontré qu'une grande partie des investissements supplémentaires consentis dans l'agriculture à la suite de la crise de 2007-2008 ont été consacrés aux machines et aux structures, lesquelles représentent désormais une charge pour de nombreux agriculteurs et marchés agricoles car les prix des produits alimentaires ont baissé depuis 2012 et ne permettent plus de couvrir les coûts de production. La large approbation par le CSA en 2014 des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires montre l'importance que les pays Membres, les entreprises et les organisations de la société civile attachent à l'investissement agricole responsable.

28. Étant donné que la part de la production agricole qui entre dans les filières mondiales d'approvisionnement continue de croître, les activités des entreprises opérant dans ces filières ont des répercussions de plus en plus fortes sur les pays où elles produisent ou achètent. En appliquant des règles reconnues de conduite commerciale responsable, en particulier des procédures de diligence nécessaire, les sociétés multinationales peuvent réduire le risque d'effets néfastes sur le pays hôte. La nécessité d'une conduite commerciale responsable a été soulignée lors de récents sommets internationaux, et plusieurs pays ont légiféré sur le devoir de diligence dans les filières d'approvisionnement, y compris en introduisant des obligations d'information ou de divulgation non financières. Le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables peut aider les pays dans cette démarche.

IV. Priorités de travail futures de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés

29. La majorité des travaux de la FAO dans le domaine du commerce et des marchés contribuent directement à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces (OS 4), et dans une moindre mesure à l'amélioration de la résilience (OS 5), mais d'importantes initiatives sont également menées en faveur de la sécurité alimentaire (OS 1), l'agriculture productive et durable (OS 2) et la réduction de la pauvreté (OS 3).

30. Forte de son expertise en matière d'adaptation au changement climatique et d'analyse des échanges commerciaux, la FAO est idéalement placée pour jouer un rôle moteur dans les améliorations, ô combien nécessaires, de la base de connaissances sur les conséquences du changement climatique du point de vue de l'évolution des schémas commerciaux. La FAO aidera les gouvernements et les parties prenantes concernées à utiliser les connaissances produites pour élaborer des politiques d'adaptation au changement climatique qui intègrent le commerce et la croissance inclusive, y compris des mécanismes qui facilitent la transition vers des chaînes de valeur durables utilisant des instruments comme la certification carbone et les normes de durabilité.

31. La FAO encouragera l'application, par toutes les parties intéressées, des Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Elle élaborera et mettra en œuvre un programme-cadre pour traduire ces principes en actions dans les pays Membres. Ce programme comprendra des activités destinées à sensibiliser les acteurs concernés, à faciliter le dialogue multipartite et à renforcer les capacités de partenariat avec d'autres organisations telles que le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Banque mondiale. Certains pays comptent intégrer les Principes dans leurs politiques et incitations régissant les investissements extraterritoriaux. La FAO répondra aux besoins des pays Membres en fournissant des synthèses, des expertises, une assistance technique et des conseils en matière de politiques sur l'investissement agricole responsable. Elle organisera des séminaires de formation sur ce sujet à l'intention des décideurs, en collaboration avec d'autres organisations nationales et internationales telles que l'OCDE et l'Organisation internationale du Travail.

32. Conjointement avec l'OCDE, la FAO lancera un projet pilote afin d'expérimenter sur le terrain l'application par les entreprises du Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables et de soutenir les initiatives menées par les pays Membres pour promouvoir une conduite responsable dans le commerce agricole, notamment grâce à l'introduction, par les entreprises, de procédures de diligence nécessaire. Ce projet se déroulera en étroite coordination avec le programme-cadre mentionné plus haut, car le Guide aide les entreprises à concrétiser les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

33. La FAO continuera d'appuyer la conclusion de *partenariats multipartites plus ouverts au service d'un commerce durable des produits* (OS 4; OS 2). Le Forum mondial de la banane constitue un modèle de partenariat réussi entre des gouvernements, des entreprises et des organisations non gouvernementales, susceptible d'être reproduit pour d'autres produits. Il tiendra sa troisième conférence mondiale pour discuter de la collaboration internationale et s'attaquer aux problèmes auxquels le commerce de la banane doit faire face, en particulier la propagation de nouvelles maladies telles que la race tropicale 4 de la fusariose. La FAO lancera un programme mondial pour lutter contre cette maladie et l'empêcher de se propager à d'autres pays Membres. La mise en place d'un portail web présentant des bonnes pratiques de commerce durable et l'organisation de cours de formation sur la santé et la sécurité au travail contribueront au développement de chaînes de valeur de la banane plus inclusives et plus efficaces. La FAO aidera aussi les gouvernements, les organisations de producteurs et les associations commerciales à élaborer des outils pour mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre («empreinte carbone») dues au commerce de la banane.

34. Compte tenu de l'importance du commerce pour la sécurité alimentaire, la FAO continuera d'aider les pays Membres à *participer efficacement à la formulation de politiques et d'accords commerciaux* (OS 4) propices au développement agricole et à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Cette assistance est assurée au moyen d'analyses, d'activités de renforcement des capacités et de concertations dans le but de mieux faire comprendre les grandes questions de politique générale influant sur l'évolution du commerce et des marchés agricoles et alimentaires. Au niveau des pays, l'assistance consistera principalement à enrichir la base de données factuelles sur les conséquences des différentes politiques et stratégies commerciales pour la sécurité alimentaire et à encourager l'harmonisation des politiques agricoles nationales et des priorités et programmes concernant les échanges et les investissements. Dans ce contexte, un compte rendu systématique des mesures prises par les pays serait particulièrement utile. Cela aiderait aussi à resserrer la coordination intergouvernementale, à créer des synergies pour améliorer la cohérence des politiques en faveur de la sécurité alimentaire et à concilier les priorités lors de l'élaboration des politiques commerciales afin de rendre ces dernières plus conformes aux cadres commerciaux régionaux et mondiaux.

35. Aider les pays à *renforcer leurs capacités de suivi et d'analyse des prix des produits alimentaires* (OS 5, OS 1) pour éclairer les décisions d'orientation et contribuer ainsi à limiter les fluctuations extrêmes de ces prix continuera d'être l'un des rôles essentiels de la FAO. Il est prévu de faire évoluer l'outil de suivi et d'analyse des prix des aliments du SMIAR aux niveaux national et régional, et d'enrichir en parallèle le suivi et l'analyse par la FAO de l'évolution des prix des produits alimentaires intérieurs et des cours internationaux de référence. Tout en continuant de fournir régulièrement des informations et des alertes rapides sur la sécurité alimentaire et en soutenant le Système d'alerte précoce et de réponse rapide de la FAO, le SMIAR améliorera ses systèmes de suivi à l'échelle mondiale afin d'appuyer l'analyse en temps voulu et de répondre aux demandes de renforcement des capacités. Dans le cadre d'une initiative plus générale menée par la FAO pour améliorer la résilience des populations rurales face au changement climatique et notamment aux phénomènes climatiques extrêmes comme El Niño, le SMIAR continuera de suivre ce type d'événements afin de réduire au minimum leurs répercussions sur la sécurité alimentaire. Une version autonome de l'outil du SMIAR ASIS à déployer à l'échelle nationale sera mise au point et expérimentée. La méthode adoptée par le SMIAR pour calculer l'indice de vulnérabilité et un système destiné à assurer sa maintenance régulière seront également mis en œuvre.

36. Les groupes intergouvernementaux de la FAO sur les produits veilleront à se tenir informés des questions actuelles concernant les produits et à asseoir leur rôle en matière de renforcement des capacités et de coopération internationale en vue d'accroître les revenus des petits exploitants et d'améliorer la sécurité alimentaire (OS 3). À cette fin, les participants à la réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures et du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées ont recommandé que le Comité des produits examine la possibilité de fusionner ces deux groupes afin d'atteindre une masse critique, de réaliser des économies d'échelle et d'avoir un certain poids politique. Une proposition similaire a été formulée à la réunion intersession du Groupe intergouvernemental sur les agrumes afin de fusionner ce groupe et celui sur la banane et les fruits tropicaux.

37. La FAO fera en sorte que les Perspectives agricoles élaborées en collaboration avec l'OCDE demeurent la référence mondiale en matière de projections et d'analyse des marchés à moyen terme dans le secteur agricole (Objectif 6). Elle continuera d'aider les pays Membres à renforcer leurs capacités en matière de planification stratégique et d'analyse des politiques au moyen de projections consacrées aux marchés mondiaux, régionaux et nationaux. Les zones géographiques et l'éventail des produits couverts par le système de projection à moyen terme seront élargis pour fournir des prévisions et des analyses de scénarios complètes concernant l'évolution des marchés et la formulation des accords commerciaux. Les activités de renforcement des capacités donneront aux pays la possibilité d'être des collaborateurs et des utilisateurs plus actifs du cadre de modélisation. La participation des bureaux décentralisés et des conférences régionales de la FAO permettra de mettre en place un système dynamique de retour d'information et de révision.

38. La FAO continuera de fournir à ses Membres et aux autres parties intéressées des informations sur les marchés des produits agricoles. Elle surveillera et évaluera de façon constante l'offre, la demande, les échanges, les stocks et les prix, et élaborera régulièrement des rapports, notamment les rapports «Perspectives de l'alimentation» et «Perspectives de récoltes et situation alimentaire». Elle accueillera également le secrétariat interorganisations d'AMIS et les activités connexes.

39. Dans le cadre de son programme de travail et pour offrir aux décideurs et au grand public une étude accessible sur les marchés des produits agricoles et les questions de politique y afférentes, la FAO continuera de produire la publication phare «La situation des marchés des produits agricoles». Ce rapport a pour but de fournir une analyse objective de questions économiques à l'intention de tous les acteurs qui s'intéressent à l'évolution des marchés des produits agricoles et à ses effets.

Annexe 1. Principaux éléments du cadre de résultats de la FAO

Vision de la FAO

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental.

Les trois objectifs mondiaux des Membres:

- éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures.

Objectifs stratégiques

- 1) Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition
- 2) Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches
- 3) Réduire la pauvreté rurale
- 4) Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces
- 5) Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

Objectif supplémentaire

Qualité, connaissances et services techniques

Thèmes transversaux

- Parité hommes-femmes
- Gouvernance
- Nutrition
- Changement climatique

Fonctions essentielles

- 1) Apporter un appui, notamment aux pays, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques.
- 2) Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès.
- 3) Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays.
- 4) Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles.

- 5) Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation.
- 6) Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural.
- 7) Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO.

Objectifs fonctionnels

- Activités de diffusion
- Technologies de l'information
- Gouvernance, surveillance et direction de la FAO
- Administration efficiente et efficace